

Adoptez le bon comportement !

Les règles d'or

RÈGLE N°1



Si je suis sous insuline, je surveille ma glycémie une heure avant de prendre la route puis toutes les 4 heures.

RÈGLE N°2



J'ai toujours de quoi me resucrer : morceaux de sucre, petits pots de confiture, biscuits... Par exemple une canette de soda de 25cl non light augmente de 0,5 g/L la glycémie.

RÈGLE N°3



Au moindre signe d'hypoglycémie j'arrête mon véhicule pour éviter l'accident et je reteste ma glycémie avant de reprendre la route.

Pour plus d'infos

Fédération française
des diabétiques



Maison du diabète
et de la nutrition



DIABÈTE ET CONDUITE

Restez sur la bonne voie !

©-COM-PL-059-V0-20240221

6 bis rue de la Saône
CS 71104
54 523 Laxou Cedex
03 83 96 39 91

www.alsmt.org

Scannez-moi !



DIABÈTE ET CONDUITE

Restez sur la bonne voie !

Le diabète

Qu'est-ce que c'est ?

+ Le diabète est une **maladie chronique** qui se caractérise par un **excès de sucre dans le sang ou hyperglycémie**. Le diagnostic se fait par 2 prises de sang. Il peut évoluer sans symptôme pendant des années.

➔ Il est **important de se faire dépister** en cas d'antécédents familiaux, diabète gestationnel, surpoids ou obésité, sédentarité, cholestérol élevé, hypertension artérielle ou tous symptômes tels que fatigue inhabituelle, soif nuit et jour, urines fréquentes, perte de poids...

+ Les complications d'un diabète non traité et mal équilibré **peuvent être graves** :



malaise voire coma hypoglycémique



accident vasculaire cérébral (AVC)



cécité



maladie cardiovasculaire



plaie chronique avec risque d'amputation



lésion nerveuse



affection rénale

➔ Un diabète **bien équilibré et bien traité** permet une **qualité de vie préservée** !

Votre suivi médical

Certains traitements peuvent affecter votre capacité à conduire comme l'insuline et les médicaments de la famille des sulfamides hypoglycémiantes : Diamicon, Daonil, Amarel ... **et peut-être le vôtre !**

Informez votre médecin prescripteur de votre poste de travail (conduite de poids lourds, cariste...) **afin qu'il adapte votre traitement.**

+ Un suivi médical **tous les 3 mois** chez votre médecin traitant est conseillé :

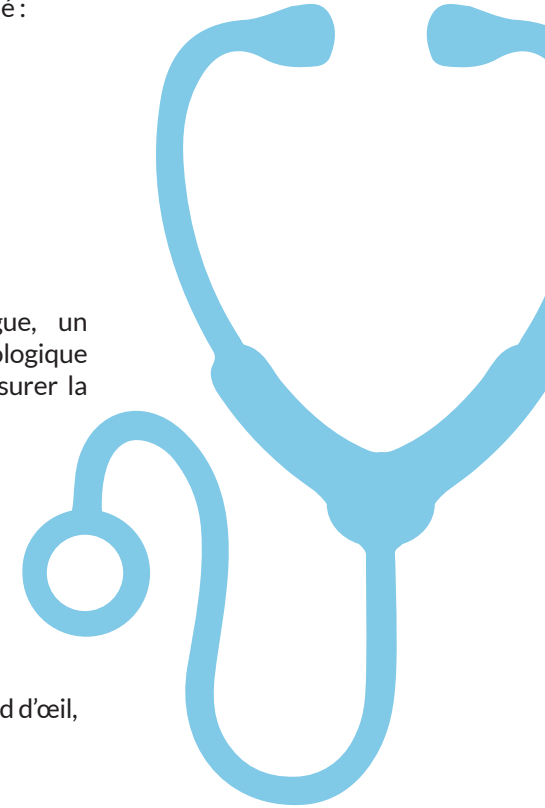
- ➔ suivi tensionnel,
- ➔ conseils sur l'alimentation, le poids, l'activité physique,
- ➔ hémoglobine glyquée (HbA1c) avec un objectif individualisé de résultats,
- ➔ point sur les effets secondaires et efficacité de vos traitements.

+ Un **suivi régulier est également nécessaire** par un cardiologue, un ophtalmologue, un dentiste et un pédicure podologue. Un contrôle biologique est à réaliser, de préférence dans votre laboratoire habituel pour assurer la même référence de résultats.

Votre suivi santé au travail

Lors de votre visite de santé au travail il vous sera demandé :

- votre dernière hémoglobine glyquée,
- vos derniers comptes rendus cardiologiques et ophtalmologiques avec fond d'œil,
- votre ordonnance de médicaments.



Règlementation pour la conduite

C'est à vous de contacter la commission des permis de conduire de la Préfecture en cas de découverte d'un diabète.

L'arrêté du 28 mars 2022 régit la compatibilité de la conduite avec un **diabète traité par médicaments susceptibles de provoquer une hypoglycémie**.

Le médecin agréé statue en fonction du type de véhicule que vous conduisez :

- **groupe lourd** (permis C et D) et toutes activités professionnelles suivantes : enseignant d'auto-école, taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire, transport public de personne et véhicule motorisé à deux ou trois roues pour le transport à titre onéreux de personnes,
- **groupe léger** (permis A et B).

